



Conseil Départemental du Gard

Nîmes le 18 novembre 2022

## **Objet : Préavis de grève,**

Madame la Présidente

Suite à l'importante mobilisation des administratifs des centres médico sociaux "oubliés du Ségur", l'inter-syndicale vous avait demandé une audience en date du 25/10/2022, sans suite...

Les élu.es représentants du personnel CGT/CFDT au comité technique ont ensuite demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la séance de l'instance du 17/11/2022.

Ceci afin que le Département revoie sa position concernant l'attribution de la prime SEGUR à certains professionnels au motif qu'ils n'étaient pas prévus dans le décret. Cette demande s'appuyait sur l'expérience de plusieurs départements qui avaient pris la décision de reconnaître ces professionnels au-delà du décret.

A cette fin, et dans l'attente d'une réécriture plus favorable du décret, nous demandons qu'une ligne budgétaire spécifique soit prévue afin de pallier à ces inégalités.

Le président du comité technique nous a informé de votre forte mobilisation en faveur de la réécriture de ce décret mais qu'il n'était pas de sa prérogative de créer une ligne budgétaire. Il s'est par contre engagé à vous relayer cette demande.

Au vu de votre mobilisation, notre revendication ne nous a semblé que plus légitime. Pour autant l'administration a voté contre.

Convaincu du bien-fondé de notre démarche l'intersyndicale CFDT/CGT se voit contraint de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 25/11/22 afin de permettre à tous les agents de porter leurs revendications à savoir :

- le réexamen des métiers concernés par le Ségur
- la création d'une ligne budgétaire spécifique dans l'attente de la réécriture du décret

Dans l'attente d'une proposition de rencontre recevez, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

L'inter-syndicale CGT-CFDT